Nations Unies E/C.16/2005/5

Conseil économique et social

Distr. générale
19 janvier 2005
Français
Original: anglais

Comité d'experts de l'administration publique
Quatrième session
New York, 4-8 avril 2005
Point 5 de l'ordre du jour
Amélioration de la célébration de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique

Promouvoir et récompenser les innovations et l'excellence en vue d'une revitalisation de la fonction publique et d'une amélioration des services fournis : prix Champion du service public

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Si elle est performante, responsable et à l'écoute des usagers, la fonction publique peut jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement en général. Partout dans le monde, on recherche des moyens novateurs d'améliorer les administrations publiques et de leur donner les moyens de concevoir, planifier et mettre en œuvre efficacement les politiques et programmes nationaux de développement, ainsi que de donner effet aux stratégies de développement adoptées à l'échelon international ou régional, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. De nombreux gouvernements cherchent de bons moyens d'encourager les fonctionnaires à mettre au point des méthodes de travail et des procédures institutionnelles optimales, et à créer des réseaux qui facilitent la fourniture des services publics. Il est donc très important de faire connaître les innovations qui apparaissent dans les administrations publiques un peu partout dans le monde, d'encourager leur transfert, et de récompenser les auteurs de celles qui se révèlent les plus utiles. Les prix Champion du service public sont un des moyens par lesquels l'Organisation des Nations Unies encourage et soutient les efforts visant à accroître l'efficacité de la fonction publique dans les États Membres.

Depuis juin 2003, les prix Champion du service public ont été décernés à deux reprises. Ils le seront pour la troisième fois en juin 2005. Le présent rapport donne des renseignements généraux à leur sujet, passe en revue les buts et objectifs recherchés, décrit le processus d'attribution et le déroulement des cérémonies de remise des prix et propose des améliorations concrètes.

04-67330 (F) 160205 220205

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Généralités	1–2	3
II.	Prix Champion du service public décernés par l'ONU	3	4
III.	But et objectifs recherchés	4	5
IV.	Catégories de prix	5–7	6
V.	Processus d'attribution des prix	8–19	7
VI.	Les cérémonies de remise des prix de l'Organisation des Nations Unies en matière de service public	20–21	13
VII.	Diffusion et suivi	22	14
VIII.	Financement	23	14
IX.	Conclusion	24	15

« Aujourd'hui, nous rendons hommage à ceux qui, en ouvrant des portes, font mieux connaître la fonction publique. Grâce à leurs efforts, les citoyens du monde reçoivent des services de meilleure qualité; les services fournis favorisent l'équité, particulièrement pour les groupes vulnérables; la promptitude et la courtoisie sont encouragés; la transparence des décisions, le professionnalisme et la responsabilité sont à l'ordre du jour, ce dont bénéficient les citoyens, les usagers et les autres parties prenantes; les méthodes de travail sont complètement réaménagées, ce qui donne de bons résultats, fait baisser les coûts et améliore la qualité des services; les nouvelles technologies de l'information et des communications ont été adoptées et la fourniture des services s'en trouve améliorée; les activités des administrations publiques ont été réorganisées et les contacts entre les fonctionnaires et le public, à tous les niveaux de la société, sont encouragés et améliorés.[1] »

I. Généralités

1. On s'accorde à dire, dans les organes intergouvernementaux des Nations Unies et d'autres instances compétentes, que les administrations publiques jouent un rôle déterminant dans le développement et notamment dans la réalisation des objectifs arrêtés à l'échelon international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Les exemples suivants le montrent bien :

a) Le Programme d'action adopté à la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001, contient un série d'engagements, dont un qui concerne la bonne gouvernance aux niveaux national et international, sur laquelle les pays doivent se concentrer dans la durée pour que la pauvreté disparaisse. Le Programme d'action souligne que « la réalisation des objectifs de développement et de lutte contre la pauvreté dépend notamment de la bonne gouvernance dans chaque pays » (voir A/CONF.191/11);

b) Le Consensus de Monterrey souligne expressément que la bonne gouvernance, à tous les niveaux, est indispensable à la croissance économique, à l'élimination de la pauvreté et au développement durable partout dans le monde, et précise qu'il est capital d'appuyer les efforts qui sont faits à l'échelon national, dans les pays en développement et les pays en transition, pour renforcer les capacités dans des domaines tels que les infrastructures institutionnelles, la mise en valeur des ressources humaines, les finances publiques, la réglementation et la surveillance financières et l'administration publique[2];

c) Dans la déclaration du Johannesburg sur le développement durable, les représentants des peuples du monde se sont engagés à renforcer et à améliorer la gouvernance à tous les niveaux pour une mise en œuvre efficace d'Action 21, des objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre du Sommet[3];

d) En vue de faciliter le développement des capacités des institutions publiques en Afrique, le Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire propose d'appuyer les programmes de démocratie et de gouvernance de la Nouvelle Initiative africaine, qui porte sur le renforcement de capacités particulières axées sur la gestion du secteur public, la réforme de l'administration et de la fonction publique et le renforcement du contrôle parlementaire. Le Plan de campagne propose aussi d'encourager les gouvernements à développer des idéaux,

des valeurs et des institutions démocratiques et à organiser des médias et des systèmes judiciaires indépendants (voir A/56/326);

e) Les objectifs du Millénaire pour le développement mettent fort à propos l'accent sur la nécessité de créer des partenariats pour le développement. Mais à mon sens, c'est la fonction publique, à condition qu'elle soit compétente, bien informée et expérimentée, qui aide à mettre en place les politiques, les stratégies et les conditions nécessaires pour que les acteurs puissent jouer leur rôle dans les travaux visant à atteindre les objectifs du Millénaire et à concrétiser les autres stratégies de développement et, ainsi, améliorer les conditions de vie partout dans le monde. Autrement dit, les nations ont besoin de leurs administrations publiques pour atteindre leurs objectifs de développement, dont ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire[1].

2. Le consensus relatif au rôle crucial que la gouvernance et la gestion des affaires publiques jouent dans la lutte contre la pauvreté et le développement impose et encourage la recherche de moyens novateurs pour améliorer le fonctionnement des administrations publiques afin qu'elles puissent non seulement concevoir, planifier et mettre en œuvre des politiques et programmes nationaux de développement, mais aussi donner effet aux stratégies adoptées aux niveaux régional et mondial. Toutefois, cette recherche n'est pas chose aisée; elle soulève toute une série de questions. Comment motiver les fonctionnaires à chercher à mettre en place des méthodes de travail, des procédures institutionnelles et des réseaux propres à améliorer l'efficacité des services publics? Comment faire en sorte que les innovations adoptées dans les administrations publiques de certains pays viennent à l'attention du reste du monde et soient le point de départ de nouvelles innovations? Comment faire pour que ceux qui innovent avec succès soient récompensés, de sorte que tous les fonctionnaires soient encouragés à faire constamment preuve de créativité? Ce sont ces questions qui sont à l'origine des prix Champion du service public décernés par l'ONU.

II. Prix Champion du service public décernés par l'ONU

3. Les prix Champion du service public ont été créés à l'issue de la quinzième réunion du Groupe d'experts de l'administration publique et des finances (voir résolution 49/136 de l'Assemblée générale), le Groupe ayant recommandé que le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU organise chaque année, par l'intermédiaire de sa Division de l'économie et de l'administration publiques (baptisée depuis Division de l'administration publique et de la gestion du développement), une manifestation visant à récompenser et encourager l'excellence dans les administrations publiques. Le Secrétaire général a fait sienne cette recommandation dans son rapport sur les travaux de la quinzième réunion du Groupe d'experts chargés d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisations des Nations Unies (E/2000/66) et le Conseil économique et social l'a entérinée dans sa décision 2000/231 du 27 juillet 2000.

III. But et objectifs recherchés

4. Selon la décision 2000/231 du Conseil économique et social, les prix Champion du service public sont décernés en reconnaissance des contributions apportées par des fonctionnaires au renforcement du rôle, du prestige et de la visibilité de la fonction publique. Ce but général recouvre des objectifs plus précis définis comme suit :

a) **Récompenser la fourniture de services publics de qualité et motiver les fonctionnaires, partout dans le monde, à être créatifs et à s'efforcer constamment d'améliorer la qualité des services publics.** Par l'intermédiaire des lauréats des prix Champions du service public, qui récompensent les efforts exceptionnels déployés par des fonctionnaires pour améliorer la qualité des services publics, l'ONU rend hommage aux fonctionnaires qui sont à l'origine d'améliorations des services publics, surtout ceux qui ont trait au développement. L'idée est de les encourager à poursuivre sur la même voie, dans l'intérêt du développement socio-économique de leur pays, et à continuer de servir le public avec souplesse et dévouement;

b) **Recenser et faire connaître les pratiques optimales et les expériences les plus concluantes des administrations publiques pour encourager les efforts d'amélioration de la qualité des services publics au niveau des pays.** Pour être responsables et à l'écoute des besoins des pauvres, les administrations publiques doivent se renouveler sur le plan de l'organisation, des pratiques et des moyens d'action, et faire preuve de créativité dans la façon dont elles mobilisent, affectent et utilisent les ressources humaines, matérielles, technologiques et financières, y compris l'information, aux fins de la fourniture de services publics. Recensée, analysée et diffusée, l'information relative aux initiatives prises en divers endroits du monde dans les domaines de l'administration et des services publics faciliterait les efforts visant à renforcer les administrations publiques pour que des services de meilleure qualité soient fournis au niveau des pays. Les prix Champion du service public sont un bon outil de collecte, d'analyse, d'évaluation et de diffusion de cette information;

c) **En donnant du retentissement aux expériences réussies, contrer la mauvaise réputation que pourrait avoir la fonction publique, améliorer l'image des fonctionnaires et leur donner plus de prestige, et revitaliser l'administration publique en la présentant comme une discipline noble dont le développement est fortement tributaire.** Étant donné le rôle qu'une fonction publique solide, efficace, rationnelle, responsable et à l'écoute des besoins du public joue dans le processus de développement, les prix Champion du service public peuvent être un bon instrument de promotion. Ils donnent du poids à l'activité des administrations publiques et au rôle des fonctionnaires du monde entier. Les expériences réussies qu'ils mettent en lumière montrent bien que contrairement à ce que l'on pense, les administrations publiques ne sont pas inefficaces, inefficientes, paralysées par le manque d'initiative et de créativité et, en général, aveugles aux besoins de développement, et donc inférieures aux entreprises privées, surtout sur le plan des innovations. À l'occasion de l'examen des candidatures, des informations sur les innovations du secteur public mondial sont recensées et évaluées. Le programme est donc devenu aussi un instrument d'évaluation du programme des Nations Unies dans le domaine de l'administration publique;

d) **Promouvoir, encourager et faciliter la création de réseaux entre les institutions et organisations concernées par l'administration des affaires publiques et renforcer les réseaux mis en place dans le cadre du programme des Nations Unies dans le domaine de l'administration publique.** Pour renforcer les capacités des administrations publiques dans le monde, en particulier dans les pays en développement, il faut mettre en place des réseaux favorisant les échanges d'informations, notamment sur les expériences concluantes, le recensement des compétences techniques dans les différentes disciplines touchant à l'administration publique, et la mobilisation des ressources. Les prix Champion du service public décernés par l'ONU et les manifestations organisées à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique vont dans ce sens;

e) **Renforcer le professionnalisme de la fonction publique.** Si les innovations utiles et la recherche de l'excellence dans la fonction publique sont récompensés, les fonctionnaires devraient être enclins à faire leur travail avec davantage de professionnalisme;

f) **Faire connaître le programme des Nations Unies dans le domaine de l'administration publique et les travaux de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement et leur donner plus de crédibilité**. La Division de l'administration publique et de la gestion du développement a pour mandat de mettre en œuvre le programme des Nations Unies dans le domaine de l'administration publique et du développement. Pour pouvoir s'acquitter de son mandat, elle doit veiller à ce que ses travaux soient crédibles et les faire connaître. Les prix Champion du service public y contribuent et donnent ainsi plus de dynamisme aux efforts déployés dans le monde pour renforcer les capacités des administrations publiques.

IV. Catégories de prix

5. Pour les années 2003 et 2004, les catégories de prix étaient les suivantes : a) prix pour l'amélioration des services rendus au public; b) prix pour l'amélioration de la qualité des procédures de travail dans le service public; c) prix pour des innovations dans la fonction publique; et d) prix pour l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans les administrations locales.

6. Pour 2005, les catégories ont été réaménagées et se présentent comme suit : a) prix pour les initiatives ayant rendu la fonction publique plus transparente, plus responsable et plus à l'écoute des usagers; b) prix pour l'amélioration des services et c) prix pour l'utilisation de l'informatique dans les administrations publiques.

7. Le réaménagement des catégories reflète la réflexion engagée depuis la création des prix. L'accent a été mis non seulement sur le processus d'attribution des prix et la cérémonie de remise de ces prix, mais aussi sur les moyens d'améliorer le programme lui-même. Le processus d'amélioration est encore en cours et trois options ont été proposées en ce qui concerne les catégories de prix. Il s'agirait : a) de lier les catégories de prix à un grand thème retenu par l'ONU pour l'année considérée; b) de choisir un thème quelconque pour l'année; c) de ne pas définir de thème pendant deux ou trois ans, le temps qu'une expérience suffisante soit acquise et que le programme soit évalué. La troisième option est celle qui est recommandée.

V. Processus d'attribution des prix

8. Le processus d'attribution des prix Champion du service public commence avec l'annonce du concours et l'appel de propositions; ensuite, les propositions reçues sont examinées, une présélection est opérée, les lauréats sont sélectionnés, les vérifications nécessaires sont faites, les noms des lauréats sont annoncés et, enfin, la cérémonie de remise des prix a lieu, à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique. Ce jour-là, la Division de l'administration publique et de la gestion du développement organise une table ronde au cours de laquelle les lauréats font des exposés sur leur expérience, dont débattent ensuite des experts invités. Enfin, l'information relative à toutes les innovations concluantes est réunie, analysée et publiée dans un compendium de pratiques efficaces ou « optimales ».

A. Appel de propositions de candidats

9. L'appel de propositions s'accompagne de la diffusion du formulaire à remplir, ainsi que des autres documents nécessaires. Actuellement, aux fins de l'appel de propositions, les documents utiles sont affichés sur le site Web du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN) et communiqués aux missions permanentes auprès de l'ONU, aux ministères et à d'autres organismes chargés de la fonction publique dans les pays, aux partenaires institutionnels de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, aux bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement, aux centres régionaux du Réseau UNPAN et aux commissions régionales.

10. Pour toucher un public plus large et obtenir davantage de propositions, il est proposé de distribuer des documents d'information sur les prix Champion du service public lors de toutes les manifestations organisées par le Département des affaires économiques et sociales (réunions, séminaires, ateliers, conférences, etc.), de diffuser les appels de propositions à la radio des Nations Unies et de faire de la publicité dans la presse audio-visuelle et dans des journaux et magazines nationaux. L'objectif devrait être de réunir toute l'information possible sur les pratiques novatrices adoptées dans le secteur public.

B. Candidats

11. Jusqu'ici, pouvaient être proposés les organisations ou institutions du secteur public, ainsi que les partenariats publics/privés et les organisations fournissant des services publics en sous-traitance. La proposition ne pouvait émaner de l'entité candidate; elle devait être faite par un ministère ou un organisme gouvernemental, une université, un établissement d'enseignement national ou une école d'administration, une organisation non gouvernementale, une association professionnelle, un partenariat public/privé ou une organisation fournissant des services publics en sous-traitance.

12. Toutefois, lors de l'étude récemment effectuée, deux options se sont dégagées. D'une part, on a fait observer que si les prix étaient censés récompenser des entités qui fournissent des services publics de très haute qualité, ils devraient pouvoir être décernés à des entreprises privées qui fournissent des services dans le cadre d'un

contrat de sous-traitance. Mais d'autre part, on a dit que dans ce cas, les prix ne feraient rien pour donner une meilleure image à la fonction publique, la mettre en valeur, la rendre plus crédible et lui donner plus de prestige. S'ils s'agissait de récompenser les institutions du secteur public performantes, les entreprises privées et associations devaient être exclues. Si l'objectif était de revitaliser l'administration publique en tant que discipline, qu'organisation, que pratique et que profession, il serait plus approprié de réserver les prix Champion du service public à des institutions du secteur public particulièrement créatives ou performantes.

C. Références et documentation

13. Selon les directives relatives à la proposition de candidats, les dossiers doivent comprendre une lettre de couverture, le formulaire de proposition dûment rempli accompagné de la documentation utile (rapports d'évaluation, rapports d'audit, résultats d'enquêtes auprès des clients, etc.) et au plus cinq lettres de référence. Les lettres de référence doivent indiquer en quoi l'initiative est exceptionnelle et, si possible, décrire les liens de collaboration qui existent entre l'entité proposée et l'auteur de la proposition. Comme l'initiative est déjà décrite dans la proposition, les lettres de référence doivent plutôt exposer les avantages qui en ont été tirés.

14. Des problèmes ont été rencontrés en ce qui concerne les dossiers. Certaines propositions sont accompagnées d'un si grand nombre de documents que leur traitement et leur évaluation prend un temps considérable, il arrive que des propositions, références et documents soient envoyés dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU, ce qui fait qu'ils ne peuvent être traduits. Il faudrait donc faire savoir que si la documentation est moins importante mais bien présentée, dans une langue officielle de l'Organisation, il est plus aisé d'évaluer les propositions. Les règles suivantes rendraient le processus plus facile à gérer : il ne peut être présenté que cinq lettres de référence et trois documents complémentaires; les institutions auteurs des propositions doivent valider ces documents; et les propositions, ainsi que toute la documentation, doivent être rédigées dans une langue officielle de l'ONU.

D. Critères de sélection

15. Dans le tableau ci-après, les critères de sélection appliqués sont indiqués en regard de chaque catégorie de prix.

Catégorie de prix pour 2003 et 2004	*Critères*
Prix pour l'amélioration des services rendus aux citoyens	Pour pouvoir prétendre à un prix relevant de cette catégorie, le candidat doit démontrer les compétences ci-après : a) Répondre en permanence aux besoins des citoyens b) Promouvoir l'équité (en assurant aux groupes faibles et vulnérables l'accès aux services de base

Catégorie de prix pour 2003 et 2004	*Critères*
	c) Assurer la prestation des services publics en veillant à la ponctualité, la courtoisie et l'accessibilité
Prix pour l'amélioration de la qualité des procédures de travail dans le service public	Afin de renforcer leurs chances, les candidats qui postulent pour cette catégorie devraient démontrer qu'ils s'emploient en permanence à : a) Promouvoir la transparence dans le processus de décision b) Promouvoir la responsabilisation vis-à-vis des citoyens, des clients et autres parties prenantes c) Promouvoir le professionnalisme (dans les domaines des ressources humaines/de la gestion du personnel; de la déontologie du service public; et de la prise de décisions en matière de gestion)
Prix pour les innovations dans la fonction publique	Afin d'être considérées comme des « innovations », les mesures dont font état les candidats doivent clairement démontrer : a) Qu'elles représentent un « changement radical » par rapport aux pratiques habituelles b) Qu'elles produisent des résultats qui bénéficient aux citoyens, aux clients et autres parties prenantes (comme il ressort des enquêtes effectuées auprès des bénéficiaires ou des indicateurs de progrès) c) Qu'elles réduisent le coût de la prestation de services aux citoyens tout en maintenant la qualité et la couverture des services
Prix pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par l'administration décentralisée : administration décentralisée électronique	Les prix décernés dans cette catégorie visent les mesures qui permettent d'appliquer des solutions reposant sur les TIC pour résoudre les problèmes qui se posent au niveau local, et qui, ce faisant : a) Permettent d'assurer de la prestation de services publics mieux adaptés ou de plus grande qualité b) Repensent les méthodes de travail de l'administration;

Catégorie de prix pour 2003 et 2004	*Critères*
	c) Favorisent la participation électronique (c'est-à-dire encouragent l'interaction entre les fonctionnaires et le grand public).
Prix pour l'amélioration de la transparence, de la responsabilisation et de la réceptivité dans la fonction publique	Le candidat : a) **Promeut l'équité** : il s'agit d'élargir les services publics aux groupes vulnérables et/ou de promouvoir l'accès à ces services d'un groupe plus vaste de population; b) **Promeut la transparence et la responsabilisation** : il s'agit de renforcer l'aptitude du public à observer, suivre et analyser les moyens utilisés par les pouvoirs publics lors de la prise de décisions; c) **Promeut le professionnalisme** : il s'agit de traiter comme il sied les questions relatives à la gestion des ressources humaines, telles que le recrutement du personnel sur la base des compétences, la formation et le perfectionnement sur la base du mérite ainsi que la promotion de la déontologie; d) **Représente un « changement radical » dans la conception** : il s'agit d'intégrer des changements radicaux dans une vaste structure plutôt que d'introduire des améliorations graduelles, dans le contexte d'un pays donné ou d'une région donnée; e) **Introduit un concept fondamentalement nouveau** : il s'agit d'introduire, dans le contexte d'un pays donné ou d'une région donnée, une idée originale ou une approche entièrement nouvelle pour la solution d'un problème f) **Produit des améliorations qualitatives et/ou quantitatives**
Prix pour l'amélioration de la prestation des services	Le candidat : a) **Fait preuve d'efficacité** pour atteindre les buts et objectifs fixés, quantitativement et qualitativement b) **Offre des services de haute qualité** : il s'agit de faire preuve de ponctualité et de courtoisie et de veiller à ce que la prestation des services publics soit axée sur la satisfaction des clients

Catégorie de prix pour 2003 et 2004	*Critères*
	c) **Assure l'efficacité du processus de prestation des services publics** : il s'agit tout particulièrement d'utiliser à bon escient des stratégies telles que la rationalisation des processus, la simplification des formalités administratives, la coordination et diverses autres mesures
	d) **Représente un « changement radical » de conception** : il s'agit d'introduire des changements radicaux dans une vaste structure plutôt que des améliorations graduelles, dans le cadre d'un pays donné ou d'une région donnée
	e) **Introduit un concept fondamentalement nouveau** : il s'agit, dans le contexte d'un pays donné ou d'une région donnée, d'introduire une idée originale ou une approche entièrement nouvelle pour la solution d'un problème
	f) **Produit des améliorations qualitatives et/ou quantitatives**
Prix pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par l'administration	a) **Améliorer la prestation des services publics** : les pouvoirs publics (aux niveaux local et central) ont amélioré la prestation des services publics grâce à l'utilisation des TIC
	b) **Repenser les méthodes de travail de l'administration** : il s'agit de la mise en œuvre de nouvelles technologies et de la remise en cause fondamentale des méthodes de travail administratif
	c) **Participation électronique** : ce critère inclut l'utilisation des moyens électroniques par les responsables politiques et les fonctionnaires d'une manière permettant de mieux communiquer avec le public, et en particulier avec les citoyens individuels.

16. Il est proposé que les critères de sélection des lauréats soient généralisés de la façon suivante : a) esprit créateur, ainsi qu'en témoigne l'originalité du concept appliqué; b) efficacité, ainsi qu'en témoigne la mesure dans laquelle l'innovation permet de réaliser des buts et objectifs spécifiques; c) obtention de résultats tangibles, ainsi qu'en témoignent les améliorations quantitatives et qualitatives découlant de l'innovation; d) services axés sur les citoyens, ainsi qu'en témoignent non seulement les avantages que les citoyens retirent de l'innovation, mais aussi les modalités selon lesquelles ils sont associés à la mise en place, l'application et l'évaluation de l'innovation; e) transférabilité et adaptabilité de l'innovation à d'autres régions, pays, institutions, etc.; f) durabilité, ainsi qu'en témoigne la durée

de la période d'application de l'innovation; g) instauration de partenariats novateurs, ainsi qu'en témoigne la manière dont l'innovation a permis de mieux nouer des partenariats avec divers secteurs et avec les collectivités desservies; h) mise en réseau des connaissances, ainsi qu'en témoigne la manière dont l'innovation a créé des connaissances et facilité le partage des conceptions et méthodes y relatives entre d'autres institutions, y compris les établissements d'enseignement universitaire tels que universités, écoles et instituts d'administration publique; i) équité, ainsi qu'en témoigne la mesure dans laquelle les avantages de l'innovation sont répartis, en particulier en faveur des groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les personnes handicapées, etc.; j) transparence, ainsi qu'en témoigne la manière dont l'innovation a permis la communication et le partage de l'information ainsi que la mesure dans laquelle les systèmes d'administration publique se sont montrés disposés à faire l'objet d'une supervision; et k) obligation de rendre des comptes. Il est impératif, dans le dessein d'améliorer la sélection des lauréats, que les indicateurs correspondant à chacun de ces critères soient énoncés de façon plus précise de manière à faciliter le processus d'évaluation et de sélection et de le rendre plus objectif.

E. Modalités de sélection

17. Les modalités actuelles de sélection comportent les activités suivantes :

- Établissement d'une évaluation pour chaque catégorie de prix;
- Examen initial des formules et documents accompagnant chaque candidature de manière à assurer que ces documents soient aussi complets que possible;
- Tri préalable de chaque candidature par au moins deux experts relevant de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement;
- Élaboration d'une première sélection des candidatures sur la base de ce tri préalable;
- Création d'un sous-comité du Comité d'experts de l'administration publique chargé de procéder à la sélection finale et de soumettre les noms des lauréats au Comité pour approbation;
- Vérification et validation afin de s'assurer que les dossiers de candidature et la réalité sur le terrain concordent bien;
- Présentation des recommandations au Secrétaire général pour qu'il proclame les noms des lauréats; et
- Annonce finale des lauréats des différents prix.

18. Cette manière de procéder a été suivie à deux reprises et d'après l'enseignement qu'on a tiré, les mesures ci-après devraient être prises afin d'améliorer encore le processus : a) il faudrait consacrer davantage de temps au processus d'attribution des prix, notamment en faisant appel à des consultants qui interviendraient dans l'opération de tri préalable, laquelle prend beaucoup de temps en raison du volume de la documentation à lire; b) il faudrait donner davantage de temps au Sous-Comité du Comité d'experts de l'administration publique pour lui permettre de procéder à l'évaluation et à la sélection finales des lauréats; c) il faudrait se rendre directement auprès des candidats dont le nom a été retenu afin de

rendre plus efficace le processus de vérification et de validation de l'exactitude des indications présentées dans les formulaires de candidature et dans les documents qui les accompagnent.

19. Une autre proposition visant à faciliter le processus d'évaluation des candidatures, en particulier si le nombre de candidats continue d'augmenter, consisterait à instituer un mode de désignation des candidats en deux étapes en vertu desquelles les organismes qui présentent les candidats devraient dans un premier temps soumettre un document d'une ou deux pages donnant une description générale de l'initiative/du projet/du service/de l'institution dont la candidature est proposée et indiquant les avantages qui en ont été retirés. On se contenterait alors dans un deuxième temps de présenter des informations plus détaillées uniquement pour ceux des projets, services, initiatives ou institutions qui auraient été jugés dignes d'être retenus lors de la première étape. On réduirait de la sorte le volume des documents justificatifs devant être lus et analysés durant le processus de présélection.

VI. Les cérémonies de remise des prix de l'Organisation des Nations Unies en matière de service public

20. La cérémonie de remise des prix de l'Organisation des Nations Unies en matière de service public a été tenue lors des deux précédentes occasions le 23 juin, date qui coïncide avec la Journée des Nations Unies pour la fonction publique. Tous les lauréats sont dans tous les cas invités à participer à la cérémonie et à recevoir leur prix. À l'occasion de la cérémonie de remise des prix, chaque lauréat fait un bref exposé décrivant l'initiative pour laquelle un prix lui a été décerné. Durant la cérémonie qui a eu lieu le 23 juin 2004, la Division de l'administration publique et de la gestion du développement a organisé une vidéoconférence au cours de laquelle des messages en provenance de l'Afrique du Sud, de la République de Corée, du Qatar, du Maroc et de l'Italie ont été reçus. Cela a permis de donner des prix décernés dans le domaine des services publics l'image d'un mécanisme permettant d'échanger des expériences réussies. On propose de perpétuer cette pratique et d'y apporter des améliorations en faisant appel au concours d'un plus grand nombre de pays. On pourrait ainsi donner plus de retentissement aux prix décernés. En outre, le prestige des prix serait renforcé par les mesures ci-après : a) faire en sorte que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies participe personnellement à la célébration de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique et aux cérémonies de remise des prix; b) participation de sommités, telles que les lauréats du prix Nobel et d'éminentes personnalités de haut niveau reconnues sur le plan international dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique en tant qu'orateurs de marque lors des cérémonies; c) élargir la liste des personnes invitées à participer aux cérémonies; d) organisation d'un gala à l'occasion de la cérémonie; et e) mesures visant à encourager tous les États Membres à entreprendre des activités favorisant les innovations et l'excellence dans le domaine des services publics afin de bien marquer la Journée des Nations Unies pour la fonction publique au niveau national.

21. Il faudrait par ailleurs valoriser les prix par l'instauration des mesures ci-après : a) inviter les lauréats à participer à l'une des activités de la Division, telles que réunions de groupes d'experts ou tenue de journées d'étude afin d'y faire part

de leurs expériences; b) améliorer et normaliser la conception des prix afin de conférer à ces prix un caractère plus tangible, attrayant et permanent (le premier prix, décerné le 23 juin 2003, consistait en un simple certificat, et la deuxième fois, le 23 juin 2004, le certificat était accompagné d'un trophée en cristal). On devrait continuer de mieux valoriser les prix jusqu'à ce que l'on trouve un symbole plus attrayant qui ne change pas d'une année sur l'autre. Les pays qui sont dotés des installations voulues devraient être encouragés à participer à la cérémonie par le biais de vidéoconférences.

VII. Diffusion et suivi

22. Si l'on veut poursuivre sur la lancée du programme de prix de l'Organisation des Nations Unies en matière de service public, il faudra notamment assurer la diffusion des innovations pour lesquelles le prix considéré aura été décerné. Les mesures ci-après pourraient y contribuer : a) le Département des affaires économiques et sociales devrait inviter les lauréats à participer aux réunions/conférences qu'il organise et y présenter et partager leurs expériences; b) les prix de l'Organisation des Nations Unies en matière de service public devraient être régulièrement inscrits à l'ordre du jour des réunions du Comité d'experts de l'administration publique de manière à assurer en temps voulu l'actualisation des apports des membres du Comité; c) la Division de l'administration publique et de la gestion du développement devrait réaliser une évaluation des effets sur la durée des innovations ou des programmes auxquels les prix ont été décernés, et en particulier leurs effets sur les usagers/clients desservis ainsi que la transférabilité des résultats à l'intérieur du même pays ou à l'extérieur; et d) la Division devrait publier périodiquement un recueil des expériences récompensées par ces prix et les diffuser parmi les gouvernements, les universités et les instituts de perfectionnement des cadres, de manière à susciter des innovations dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique.

VIII. Financement

23. Un programme tel que les prix de l'Organisation des Nations Unies en matière de service public et les améliorations qu'il est proposé d'y apporter dans le présent rapport nécessitent un apport de fonds substantiel si l'on veut qu'il porte ses fruits. La Division de l'administration publique et de la gestion du développement devra mettre en place une stratégie globale de mobilisation des ressources. La Division devra étudier les modalités d'instauration de partenariats et de parrainage avec le secteur privé afin de trouver des sources de financement. En outre, des crédits devraient être spécifiquement inscrits au budget de la Division afin d'appuyer les prix en matière de service public. On pourra par ailleurs étudier la création d'un fonds d'affectation spéciale qui bénéficierait de l'appui des donateurs bilatéraux et multilatéraux qui ont constaté l'utilité du programme et sont convaincus de sa valeur.

IX. Conclusion

24. **Les améliorations apportées à la prestation des services publics contribuent notablement à une bonne gouvernance propre à assurer la réalisation des objectifs internationaux en matière de développement. Le programme de prix de l'Organisation des Nations Unies en matière de service public revêt une grande importance en ce sens qu'il incite les fonctionnaires dans le monde entier à s'employer à perfectionner leurs conceptions, méthodes, pratiques, systèmes et processus ainsi que leur mode de prestation des services publics de manière que ces services soient adaptés aux besoins de la population desservie et qu'ils se traduisent par des réalisations positives. De pair avec la célébration de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique, le programme de prix améliore la visibilité et la transférabilité des innovations et renforce les occasions de partage des expériences touchant l'amélioration de la performance de la fonction publique. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les États Membres devraient donc intensifier davantage encore les efforts et les ressources consacrés au programme afin non seulement de continuer à en assurer le succès mais aussi d'y apporter de nouvelles améliorations et de veiller à ce que l'utilité en soit de plus en plus appréciée par tous les pays en tant qu'instrument permettant de consacrer les réalisations des fonctionnaires et de les encourager dans les initiatives qu'ils prennent pour offrir avec diligence leurs services au grand public.**

Notes

[1] Discours prononcé par le Président de l'Assemblée générale, Julian R. Hunte, à la cérémonie organisée à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique, Siège des Nations Unies, 23 juin 2004 (voir <www.unpan.org>).

[2] Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

[3] Voir *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud) 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.